

# Ce que veut SLR

## Table des matières

Ce que veut SLR.....	1
Principes.....	2
A. Science et Société .....	3
B. Structures.....	6
C. Financement.....	10
D. Personnels.....	15
coda.....	18



## **Principes**

Le savoir, son élaboration et sa diffusion, sont les missions premières de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR).

- L'Enseignement Supérieur et la Recherche, comme les services hospitaliers, la justice, l'éducation ou la culture, sont des biens publics. Ils ne se réduisent pas à de simples réponses aux seuls besoins économiques.

- Les enseignements ne sont pas seulement des formations professionnelles tout comme la recherche n'a pas l'innovation pour seul objectif.

- L'Enseignement Supérieur et la Recherche publique réclament la liberté intellectuelle des scientifiques, la collégialité de leurs prises de décision, la confiance mutuelle et la coopération entre les différents intervenants.

- A ce sujet, rappelons:

*La " Magna Charta Universitatum " signée en 1988 par tous les recteurs des Universités européennes affirmait qu'ils doivent bénéficier de " la liberté académique et de l'indépendance à l'égard de tous les pouvoirs, la liberté de recherche, d'enseignement et de formation "*

- La précarité de situation des agents de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur porte atteinte à ces principes de liberté et d'indépendance. Le statut de titulaire de la fonction publique d'État, assorti des aménagements nécessaires à l'accomplissement des missions et à l'accompagnement des carrières en est, comme pour tous les autres services publics, le garant.

- L'État doit garantir, dans un cadre pluriannuel, les moyens humains et financiers permettant l'essor de la Recherche scientifique et de l'Enseignement Supérieur .

## A. Science et Société

Ce sujet recouvre trois questions :

1. L'utilité de la science.
2. Le rapport entre science et pouvoirs (politiques, économiques ou autres).
3. Les représentations de la science que se font les individus, en particulier les scientifiques eux-mêmes.

- 1. La recherche scientifique vise la compréhension rationnelle des phénomènes, qu'ils soient produits par la nature ou par l'homme. Elle est donc étrangère *a priori* à toute vision utilitariste. Cette position de principe est d'abord indispensable à la réussite de la démarche scientifique, qui ne doit pas être faussée par un but fixé a priori: une recherche dont le résultat s'énonce négativement ("il n'est pas possible de ...") est aussi digne d'intérêt qu'une autre. Cette position est ensuite une condition de l'originalité dans les diverses recherches menées par la communauté scientifique, qui ne peut se mettre intégralement au service des consommateurs, électeurs ou élus sans renoncer à produire des résultats dont l'utilité ne se révélerait qu'extrêmement tardivement (comme l'algèbre de Boole apparue un siècle avant son application massive en électronique), ou dont l'intérêt est purement intellectuel, au même titre qu'une oeuvre littéraire ou artistique. Enfin, parler d'utilité implique des bénéficiaires potentiels qui ne recouvrent pas forcément l'intégralité de la société et ne vont pas forcément tous retirer les mêmes bénéfices. L'amélioration d'un processus industriel grâce à une recherche scientifique ne va pas toujours profiter pareillement aux actionnaires, aux salariés et aux clients de l'entreprise qui le mettra en oeuvre, et pas du tout à ceux qui ne sont pas concernés par cette entreprise, voire leur nuire sur le plan de la santé physique ou mentale. En outre, s'il est incontestable et heureux que la recherche scientifique puisse déboucher sur des applications utiles, il faut rappeler que cette utilité n'implique pas nécessairement une activité marchande: un résultat mathématique, un logiciel, une formule chimique ou même un vaccin n'ont pas vocation *a priori* à n'être utiles qu'à travers leur commercialisation par des organismes privés ou publics.

Il est donc essentiel, pour toutes les disciplines scientifiques mêmes celles en apparence les plus appliquées, que soit réaffirmé le caractère "gratuit", dans tous les sens du mot, qui est à la base de la recherche scientifique.

- 2. Le discours scientifique n'a de légitimité que si son indépendance envers toute forme de pouvoir est garantie. Il ne doit pas être mis au service d'intérêts politiques ou commerciaux, qui par nature ne respectent pas son principe d'impartialité, notamment lorsqu'ils recourent aux messages toujours biaisés de la publicité et des opérations de communication à grande échelle. La communauté scientifique doit donc être organisée sur la base d'un service rendu à la société humaine présente et future dans son ensemble, et non au service de pouvoirs économiques ou politiques particuliers. Tout chercheur doit pouvoir librement mettre en cause le recours à des fins commerciales ou politiques de résultats de la recherche scientifique, s'il estime qu'il présente des dangers de quelque nature que ce soit. Cette liberté de parole, doit pouvoir s'exercer dans les médias de grande diffusion, et cette posture de "lanceur d'alertes" ne doit pas nuire à la carrière de celui qui l'exerce.

Le dialogue entre le public et la communauté scientifique est encore plus nécessaire aujourd'hui qu'hier: même si le mot de "vulgarisation" ne le recouvre plus, car la massification de l'enseignement secondaire et supérieur ainsi que l'accumulation des connaissances ont rendu obsolète

l'image du savant omniscient s'adressant de manière simplifiée à une foule inculte. Il faut plutôt parler aujourd'hui de "médiation scientifique", et celle-ci doit être reconnue comme partie intégrante de la mission des scientifiques, au même titre que la recherche et l'enseignement, comme naguère la vulgarisation.

Si les scientifiques ne sont pas directement responsables de l'utilisation faite par d'autres de leurs découvertes, ils sont responsables des informations dont dispose l'opinion publique à leur sujet, particulièrement à l'heure de l'Internet grand public qui permet une diffusion bon marché de l'information. Les scientifiques doivent fournir au public les moyens de percevoir et de juger les transformations sociales, techniques ou conceptuelles *a priori* peu perceptibles ou complexes issues de leurs travaux, dont ils ont conscience ou dont certaines personnes ou groupes leur font prendre conscience. Les questions relatives au climat, à l'énergie, à l'Internet, à l'histoire de l'immigration, aux relations entre les sexes et entre les cultures sont exemplaires de cette responsabilité. Ici, le devoir citoyen et le souci de l'extension du champ de la rationalité se conjuguent souvent avec la possibilité de découvertes originales. Le débat entre scientifiques et non-scientifiques promeut autant la science que la démocratie, et le mélange d'utilitarisme, de déterminisme de l'innovation et de fatalisme qui enveloppe les projets politiques d'aujourd'hui peut être combattu au profit d'un dialogue vaste avec la société tout entière.

- 3. Débattre de la science et des enjeux nécessite un recul historique et une réflexion philosophique qu'aucune personne prise isolément, même chez les scientifiques, ne saurait avoir à elle seule. Ces questions doivent être débattues par tous, et la communauté scientifique doit faire part de son savoir, mais aussi de ses doutes, de ses échecs et de ses ignorances, afin de cesser d'alimenter les croyances scientistes dans l'effacement des problèmes sociaux et écologiques par les seules avancées technologiques. La communauté scientifique doit être particulièrement vigilante dans la distinction entre une avancée scientifique et sa mise en oeuvre: le progrès dans la compréhension de l'atome n'implique pas qu'une centrale nucléaire constitue en soi un progrès, la mise au point spectaculaire d'algorithmes simulant certaines activités humaines n'implique pas qu'il serait un progrès que ces activités soient systématiquement confiées à des machines. La communauté scientifique doit tenter de trouver, à l'aide de son savoir, des alternatives aux discours scientistes présentant comme inéluctables des problèmes sociaux issus des avancées technologiques. Cette exigence s'impose à la communauté scientifique aussi parce qu'à défaut de se positionner ainsi, elle risque d'être assimilée aux auteurs des catastrophes sanitaires issues de ses résultats (accidents nucléaires, toxicité de nouveaux produits etc), et provoquer une désaffection du public pour son activité. La crise des vocations dans nos métiers ne résulte pas seulement de conditions de travail dégradées, mais aussi d'une adhésion plus faible aux valeurs de la science, son bilan étant aujourd'hui affaibli par ces catastrophes.

## **Les propositions de SLR**

1. Déployer des réseaux de médiation entre scientifiques, et entre eux et la société, via le soutien institutionnel aux structures existantes qu'elles soient publiques (centres de cultures, musées des sciences) ou de type associatif, après une évaluation rigoureuse de leur champ d'intervention de façon à favoriser les synergies entre des structures trop souvent dispersées.
2. Créer, au niveau national ou régional, des comités d'éthique qui vérifient la qualité scientifique, sociale et morale des demandes de financements Université-Entreprise, et qui garantissent le rejet de toute demande de financement sur fonds publics associée à des préoccupations publicitaires ou populistes.
3. Introduire dans toutes les formations d'Enseignement Supérieur, initiales et continues, une dimension historique et épistémologique sur la discipline étudiée et ses applications techniques.
4. Inciter tout membre de la communauté scientifique à mettre en place des séances d'éducation populaires permettant aux citoyens de maîtriser les enjeux contemporains (bioéthique, réchauffement, nucléaire, etc...)
5. Utiliser une fraction significative des moyens sur projets pour le développement d'actions de recherches partenariales, sur le modèle des ARUC (Action de Recherche Université-Communauté, initiées au Canada) ou des PICRI de la région Ile-de-France
6. Multiplier les conférences de citoyens dans une version revue qui permette de mieux mettre en oeuvre les conclusions qui en sont issues.

## B. Structures

### Les propositions de SLR en bref.

- remettre les laboratoires, les chercheurs et les enseignants-chercheurs au centre du système de l'ESR. Les doter de crédits de base suffisants pour assumer leurs missions: recherche, formation et transmission des connaissances.
- réaffecter l'ensemble des crédits de l'ANR<sup>1</sup> à la création de postes statutaires et au financement des Universités et des Organismes. Redéfinir collectivement les modalités de financement des projets scientifiques, en rompant avec la seule logique d'appel à projet.
- revenir vers un système simple basé sur les Universités et les Organismes et équilibrer leurs rôles respectifs, dans le contexte territorial.
- rendre aux Organismes les choix des grandes orientations scientifiques et la mise en œuvre des programmes. Supprimer les Alliances.
- remplacer la loi LRU<sup>2</sup> par une autre loi rééquilibrant le rôle des Conseils centraux et du Président et prenant en compte les composantes (UFR) des Universités.
- supprimer l'AERES<sup>3</sup> et redéfinir collectivement les modalités des évaluations.
- restructurer l'ensemble des formations post-bac, en les rattachant toutes à l'ES, et mettre fin à terme à la dualité Universités-Grandes Ecoles.

### Le Constat

Depuis bientôt une dizaine d'années les réformes de l'ESR se sont succédé à un rythme toujours plus rapide, empilant de nouvelles structures (une cinquantaine depuis 2004) brouillant toute lisibilité tant au niveau national qu'international. On arrive aujourd'hui à une situation inextricable et catastrophique dont seules des mesures rapides et énergiques pourront permettre de sortir.

La montée en puissance de l'ANR, depuis 2005, a profondément miné la cohésion des laboratoires. Ces derniers ont vu leurs crédits de base baisser en continu, leur interdisant toute initiative scientifique, et obligeant les équipes à se tourner vers les différents guichets qui se sont ouverts parallèlement (ANR, RTRA<sup>4</sup>, EQUIPEX<sup>5</sup>,...). Ce nouveau mode de financement a favorisé la mise en concurrence aux dépens de la collaboration et de la coopération, et les projets à court terme aux dépens des projets plus ambitieux et plus risqués, sur le plus long terme. Faute de crédits, les moyens et les services communs essentiels au bon fonctionnement des laboratoires se sont dégradés.

L'ANR a également considérablement affaibli les Organismes (CNRS, INSERM), qui se sont trouvés

---

1 Agence nationale de la recherche

2 Loi relative aux libertés et responsabilités des universités

3 Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

4 Réseau Thématique de Recherche Avancée

5 Equipement d'excellence

progressivement dans l'incapacité de développer une politique de recherche autonome, faute de moyens. La mise en place des structures du type Alliances a commencé à fragiliser par le haut le CNRS, principal Organisme national à vocation pluri-disciplinaire, en menaçant d'en détacher des disciplines entières, comme la biologie ou une partie des SHS. Par le bas les LABEX ont commencé à tracer de nouvelles frontières passant souvent à l'intérieur des laboratoires et des UMR, condamnant nombre d'entre eux à la disparition, affaiblissant la recherche fondamentale et favorisant les thématiques supposées couplées à l'innovation.

Le CoNRS, structure composée aux 2/3 d'élus représentants toutes les catégories des personnels des laboratoires (C, EC, ITA) et fonctionnant sur le mode de la collégialité, a été dépossédé de son rôle d'évaluation des laboratoires par l'AERES. Celle ci ne comporte aucun élu, est pilotée directement par le ministère qui en nomme les responsables et les coordinateurs. Elle se caractérise par une division en deux couches. La première, à caractère scientifique, est celle des « Comités de visite » composés d'experts désignés qui viennent examiner, de plus en plus au pas de charge, les laboratoires. La seconde couche, complètement managériale, est composée par les coordinateurs qui reçoivent les rapports des premiers et établissent une notation selon des critères qui leur sont propres. Cette notation en A+, A, B, C, attribuée à chacune des équipes séparément, est un couperet qui a d'ores et déjà provoqué de gros dégâts dans notre potentiel de recherche, et fait disparaître ou découragé nombre d'équipes de très grande qualité mais ne satisfaisant pas aux critères managériaux.

L'ensemble des initiatives d'excellence, avec dans l'ordre d'apparition les EQUIPEX, LABEX<sup>6</sup> et IDEX<sup>7</sup>, est financé par le Grand Emprunt. Mais dans le même temps, et le gouvernement ne s'en n'est pas caché, les crédits publics octroyés aux Universités et aux Organismes ont subi des baisses massives, de telle sorte que même les équipes gagnantes ne le sont pas réellement, sans parler des autres. A cet aspect financier s'en ajoute un autre, qui fait des IDEX les structures les plus dangereuses pour l'avenir de l'ESR en France. La sélection de cinq à dix pôles d'excellence, alors que 80 Universités couvrent actuellement le territoire, aboutira à la mise en place d'une Université à deux vitesses, les masters et doctorats étant concentrés dans ces quelques pôles, les autres Universités étant limitées à la licence et se transformant en Pôles Universitaires de Proximité (PUP). Mais ce n'est pas terminé! Une vague de structures nouvelles est annoncée qui, à l'intérieur même des pôles d'excellence, regroupera certaines thématiques de recherche et formations universitaires, de niveau master et doctorat, avec des Grandes Ecoles pour former des Universités d'un nouveau type (comme l'Université Paris-Saclay et l'Université Paris-Est), relevant « d'une nouvelle structure juridique dont les statuts et les principes de fonctionnement seront arrêtés au plus tard à la mi-2012 ».

Il est urgent de mettre un terme à ces réformes insensées et à la destruction de notre système public de Recherche et d'Enseignement Supérieur.

---

6 Laboratoire d'Excellence

7 Initiative d'Excellence

## Les propositions de SLR

1- L'Enseignement Supérieur et la Recherche doivent être basés sur les Etablissements, Universités et Organismes de recherche, ainsi que sur leurs coopérations. Le financement public doit transiter par des structures publiques. Les Fondations de Coopération Scientifique (FCS) seront donc supprimées.

2- Les recherches ayant le progrès des connaissances pour finalité relèvent des seuls scientifiques au travers de leurs instances scientifiques et de leurs établissements. C'est notamment à eux, et eux seuls, de déterminer des programmes transversaux et/ou pluridisciplinaires, soit au sein d'un même organisme, soit par des coopérations bi- ou pluri-latérales. Plus généralement, les « alliances » seront remplacées par des coordinations thématiques souples et réactives.

3- Le progrès des connaissances est indissolublement lié à sa transmission, même s'il ne s'y réduit pas, d'où l'importance du lien enseignement-recherche. L'ensemble des formations publiques post-bac (prépas, écoles, STS, paramédical, etc.) devront être rattachées à l'Enseignement Supérieur de telle façon qu'aucune filière ne soit coupée des avancées de la recherche. Les conditions d'encadrement, de travail et de vie des étudiants des Universités seront progressivement portées au niveau de ceux des classes préparatoires et des écoles, l'objectif étant de mettre fin, à terme, à la dualité de notre système de formation.

4- « L'autonomie » des établissements d'Enseignement Supérieur doit se situer dans le cadre d'une politique nationale quant au caractère national des diplômes, de l'aménagement du territoire et des statuts nationaux de fonctionnaires titulaires des personnels. En particulier, les établissements doivent recevoir *a priori* l'ensemble des salaires des personnels, incluant les GVT, l'inflation ainsi que le montant global du coût des primes et promotions. Cette « autonomie » se situe aussi dans la capacité à négocier pour coopérer avec d'autres Universités, avec les Organismes de recherche, avec la région, voire avec le secteur privé.

5- La loi LRU devra être remplacée par une autre loi renforçant notamment la collégialité et rééquilibrant les rôles des différents conseils et le rôle du Président et prenant en compte les diverses composantes des Universités, en particulier les UFR. Il sera mis fin à la dévolution du patrimoine ainsi qu'aux PPP (partenariats public-privé) pour les constructions.

6- C'est au niveau du territoire que doivent être négociés les contrats quadriennaux avec le CNRS et autres Organismes, même si chaque établissement devra apporter explicitement sa signature pour tout ce qui le concerne. Il serait souhaitable que dans chaque territoire les Organismes soient représentés par un scientifique en rapport étroit avec sa direction nationale.

C'est aussi à ce niveau que peut être favorisé le rapprochement Universités-Ecoles, et pour qu'il ne s'agisse pas seulement d'un rattachement commun formel, ce rattachement s'accompagnera d'enseignements et de laboratoires communs, ainsi que de cursus hybrides des étudiants.

7- Sur la base de leur évaluation, incluant le coût de leur projet pluriannuel, les laboratoires reçoivent de leurs tutelles les moyens (humains et matériels) pour réaliser ce projet.

8- Une attention particulière devra être portée aux nouveaux recrutés dont il convient d'assurer à la fois les moyens de travail et les prises de responsabilité progressive.



9- Il appartient collectivement aux Organismes de recherche d'élaborer la politique scientifique. Cette politique devra être mise en place à travers une vraie concertation avec les Universités (modalités à négocier). Il appartient à chacun d'eux de la mettre en œuvre dans son secteur. Au travers de la contractualisation, ce rôle est à concilier avec l'ancrage plus territorial des Universités dont la politique scientifique repose sur d'autres impératifs : lien enseignement-recherche, création de synergies pluridisciplinaires, environnement régional.

Il s'agit donc de créer un partenariat équilibré, quant aux droits et devoirs, entre Organismes et établissements d'Enseignement Supérieur, dont la brique élémentaire est constituée des UMR. S'il appartient d'abord aux Universités de créer de nouvelles équipes, leur transformation au bout de quelques années en UMR (après évaluation) doit être la règle et non l'exception pour les disciplines fonctionnant en laboratoire, ce qui suppose une forte augmentation des crédits de recherche des établissements.

10- Les rapports entre laboratoires publics et privés sont positifs dès lors qu'ils se basent sur l'intérêt scientifique mutuel et dans un esprit de collaboration, mais non de subordination. Cela suppose que les laboratoires aient des crédits de base suffisants pour remplir leur mission, pouvant ainsi choisir leurs partenaires. Cela nécessite aussi que le secteur privé investisse plus dans sa propre recherche et que les prétendues collaborations ne soient pas de la sous-traitance, encouragée financièrement par le doublement du CIR. C'est dans cet esprit que devraient s'établir les relations au sein des programmes nationaux et des pôles de compétitivité. Ces coopérations pourraient aussi s'établir via des laboratoires communs ou par des accords cadre entre un organisme et un groupe, dès lors que ces coopérations s'établissent sur un pied d'égalité, chacun amenant des chercheurs et des moyens.

11- L'évaluation a pour but de faire évoluer le système en donnant un avis sur le travail, les résultats, l'originalité des individus et des laboratoires. Elle vise à tirer chacun vers le haut, en détectant assez tôt les problèmes et en proposant des solutions. Elle doit être collective, contradictoire et effectuée par des pairs majoritairement élus.

En ce sens, l'AERES qui est une agence de notation, au demeurant opaque, qui a droit de vie ou de mort sur les formations sans même de possibilité d'appel, doit être supprimée.

12- Même si la recherche a une dimension internationale, l'Union européenne devrait être un cadre privilégié de coopération. La bataille contre l'orientation très libérale de l'UE, pour un plus grand investissement de chaque Etat et de l'UE dans la recherche, comme pour une forte dé-bureaucratisation des appels d'offre doit s'accompagner de la ferme volonté de créer une communauté scientifique européenne. Il convient donc de favoriser tout ce qui va dans le sens de la construction d'une Europe « par la base » : réseaux de laboratoires, thèses en co-tutelle, réseaux d'Universités, coopérations régionales trans-frontalières, laboratoires communs entre organismes européens (exemple: NRS-Max Planck) et, bien sûr les échanges d'étudiants, de doctorants ou de chercheurs.

## C. Financement

### Les propositions de SLR en bref:

- Donner à la France les moyens d'une vraie politique de recherche ambitieuse à l'échelle mondiale.
  - porter l'effort global de R&D<sup>8</sup> à 3 % du PIB<sup>9</sup>
- Redonner moyens et dynamisme aux Organismes publics de recherche :
  - fournir les crédits de base récurrents nécessaires au développement de la recherche fondamentale. Réinjecter dans les budgets des Organismes et des Universités la majeure partie des sommes allouées aux opérations de ces dernières années (RTRA, LABEX, IDEX, Grand Emprunt et autres Plans Campus, pour n'en nommer qu'une partie).
- Renforcer les moyens accordés à l'Université
  - augmenter l'effort par étudiant à l'Université pour l'amener en 5 ans au niveau du soutien par étudiant des Grandes Ecoles.
- Rediriger l'effort du Crédit Impôt Recherche
  - informer systématiquement les comités d'établissements des sommes allouées au titre du CIR
  - conditionner l'obtention du CIR à l'embauche d'un minimum de jeunes docteurs dans l'embauche annuelle des cadres de l'entreprise.
  - évaluer au minimum tous les 4 ans, avec rigueur, les laboratoires qui en bénéficient. Cette évaluation doit être du même type, pour les entreprises privées, que celle mise en place pour l'évaluation de l'activité des laboratoires de recherche publique.

### Le Constat

Force est de constater que loin de l'objectif fixé par l'Europe à Lisbonne en 2000 (porter l'effort de recherche à 3% du PIB), les budgets affectés à la Recherche et à l'Enseignement Supérieur ne cessent en France de décroître pour atteindre en 2009 2,02 % du PIB. Écoutons à ce propos Ivan Renard, sénateur, déclarer devant le Sénat le lundi 30 novembre 2009: « Avec 2,02 % de son PIB consacrés à la DIRD<sup>10</sup> en 2008, la France se situe désormais au quatorzième rang mondial.» Malgré les apparences d'augmentation des moyens de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le pays voit son effort de recherche reculer depuis 2002.

A ce constat préoccupant, s'ajoute le fait que le taux de croissance de la DIRD française est dorénavant, «le plus bas des pays de l'OCDE<sup>11</sup>» et « significativement en dessous de la moyenne OCDE» (citation du Conseil supérieur de la Recherche et de la Technologie; <http://sauvonlarecherche.fr/spip.php?article2968>).

Cette raréfaction des financements réellement attribués aux laboratoires n'est même plus

---

8 Recherche et Développement

9 Produit Intérieur Brut

10 Dépense intérieure de recherche et développement

11 Organisation de coopération et de développement économiques

amortie, comme elle a pu l'être par le passé dans certaines disciplines par des financements caritatifs (ARC<sup>12</sup>, AFM<sup>13</sup>, etc..), eux mêmes victimes de la crise. De même les financements en provenance des Régions ou de l'Europe, restent extrêmement modestes en volume.

L'Etat tente de masquer ses carences en ce domaine en lançant « le Grand Emprunt », qui vise à faire croire que la Recherche et l'Enseignement Supérieur sont extrêmement favorisés en termes de financement. Il s'agit en réalité d'un mécanisme vicieux par lequel l'Etat se rétribue lui même à un taux qu'il fixe par décret (<http://sauvonslarecherche.fr/spip.php?article3491>).

De plus comme l'indique l'Elysée: « Les intérêts de l'emprunt seront compensés par une réduction des dépenses courantes dès 2010 et une politique de réduction des dépenses courantes de l'Etat sera immédiatement engagée ». Rappelons qu'en 2010, l'annonce du Grand Emprunt a entraîné une diminution de 125 millions d'euros des crédits de la MIRE<sup>14</sup>, immédiatement répercutée sur les financements de tous les laboratoires et équipes. On déshabille ici encore Pierre pour habiller Paul, et on choisit au passage qui est Paul, et on resserre donc encore l'étau autour de quelques thématiques de recherche choisies politiquement.

Malheureusement, tout ceci ne conduit pas à une réduction des déficits, une partie d'entre eux devant être comptabilisée bien que de manière détournée: une autre trouvaille apparente pour financer des aménagements publics est en effet celle des PPP<sup>15</sup> qui résultent, dans les faits, en une dette déguisée (<http://sauvonslarecherche.fr/spip.php?article3284>).

En ce qui concerne l'Enseignement Supérieur, la situation est au moins aussi catastrophique. Relisons le communiqué du 20 janvier 2011 de la CPU<sup>16</sup>

(<http://www.sauvonslunivsite.com/spip.php?article4398>)

« Au seuil de l'année 2011, l'interruption de l'effort de rattrapage nécessaire des moyens des Universités et de resserrement des disparités entre les établissements apparaît malvenue et préoccupante. » Quand on connaît le langage policé de la CPU, on sait à quel point « malvenue et préoccupante » sonne comme un franc désaveu du budget des Universités.

Il faut par ailleurs rappeler que l'Enseignement Supérieur français est coupé en deux: Universités et Grandes Ecoles. La question des moyens ne se pose pas tout à fait de la même façon dans les deux cas: on peut notamment rappeler que la filière des Grandes Ecoles, qui représente environ 5% des effectifs de l'Enseignement Supérieur, correspond à 30% du budget consacré à la formation. Actuellement, la dépense par étudiant est de 7800 euros à l'Université contre 13 900 en classes préparatoires. En tout état de cause la dépense annuelle par étudiant pour l'Enseignement Supérieur se situe sous la moyenne des pays de l'OCDE (voir «L'état de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche 2010 - 35 indicateurs» publié par le MRT<sup>17</sup>; <http://sauvonslarecherche.fr/spip.php?article3364>).

En ce qui concerne la recherche industrielle, on ne peut que se désoler de ce que, contrairement aux attentes du gouvernement, elle n'ait pas, à elle seule, suppléé les défaillances de l'Etat. On peut même légitimement s'inquiéter des annonces de fermeture de centres de recherche en France (<http://sauvonslarecherche.fr/spip.php?article3087>). En tout état de cause l'augmentation faramineuse du Crédit Impôt Recherche n'aura bien constitué qu'un effet d'aubaine ne conduisant aucunement à une augmentation significative de l'effort de recherche privée.

L'innovation ne peut résulter que de travaux de recherche fondamentale à moyen et long terme

---

12 Association pour la Recherche contre le Cancer

13 Association française contre les Myopathies

14 Mission Interministérielle Recherche et Enseignement Supérieur

15 Partenariats Publics-Privés

16 Conférence des présidents d'Université

17 Ministère de la Recherche et de la Technologie

soutenus par des moyens publics et privés. Pour cela il est nécessaire que les deux entités aient des activités scientifiques de haut niveau et des personnels formés *par* la recherche. La restructuration permanente de nombre de grandes entreprises françaises ces dernières années, couplée à une diminution certaine de l'investissement dans les centres de recherche, sont sans aucun doute à l'origine d'une carence d'innovation. Côté PME-PMI, l'entreprise en général investit peu dans une activité véritablement innovante faute des structures de recherche nécessaires, par méconnaissance du secteur public de la recherche et/ou par sa difficulté à formaliser précisément la problématique scientifique qui la mobilise à long terme.

D'autre part, lorsqu'une innovation potentielle apparaît avec des applications économiques importantes (que cette innovation provienne du secteur privé ou du secteur public), il est difficile de transposer les résultats et d'envisager la création de nouvelles sociétés « start up » faute de moyens financiers appropriés. La pénurie de capital-risque dans notre pays, ne permet pas en effet de diffuser et de traduire les avancées scientifiques en nouveaux emplois qualifiés et en développement économique.

## **Les propositions de SLR**

Il faut avant tout faire cesser la schizophrénie qui nous ronge: on ne peut plus continuer à afficher la Recherche et à l'Enseignement Supérieur comme une priorité nationale sans lui attribuer les moyens dont elle a besoin pour tenir un rang digne des enjeux qui l'interrogent.

Il n'y a que deux solutions:

- Soit il faut accepter l'idée d'un déclin inéluctable de notre vieille nation, qui ne saurait tenir son rang dans le monde, et se résigner à ne dépenser qu'à hauteur disons, de l'Alaska. Les économies réalisées pourraient être affectées à des programmes jugés plus prioritaires. SLR n'est évidemment pas favorable à une telle solution, mais se résignerait à l'entériner si c'est effectivement un choix collectif de nos concitoyens.
- Soit les moyens doivent augmenter à hauteur des enjeux. SLR favorise cette l'idée car la Recherche, l'Enseignement Supérieur, la science, les innovations technologiques, nous semblent constitutives d'une société tournée vers l'avenir (voir ci-dessus "Sciences et société").

Dans ce cadre nous faisons les propositions suivantes:

### **I). Budgets de la recherche.**

I.1 Pour que les missions de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche puissent être menées à bien, il faut un engagement fort de l'Etat qui doit se traduire par des moyens importants et constants, équivalents à ceux engagés par les pays équivalents à la France. Soit une augmentation pendant 5 ans de 10 % par an du budget de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour viser l'objectif des 3 % du PIB fixé par l'Europe.

I.2 Dans ce cadre nous souhaitons porter le budget public de la recherche civile à 1 % du PIB ce qui constitue un minimum pour garantir une recherche publique diversifiée et de qualité. Ceci correspond à une augmentation régulière d'un milliard d'euros (en euros constants) chaque année pour la recherche publique, pour au moins les 5 ans à venir.

I.2 La priorité sera donnée aux crédits de base des laboratoires dans le cadre d'un contrat quadriennal, permettant ainsi de mener à bien des projets risqués et de long terme. Ils devront être doublés en 5 ans.

I.3 La question qui se pose est évidemment de savoir où trouver l'argent correspondant. Il est clair qu'un tel choix éminemment politique ne saurait tenir qu'à des considérations visant l'Enseignement Supérieur et la Recherche. Il nous semble quand même qu'il existe au moins trois sources de

financement qui pourraient être redirigées vers le financement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche: (i) reverser dans les budgets des Organismes toutes les sommes allouées aux opérations de ces dernières années (RTRA, LABEX, IDEX, Grand Emprunt et autres Plans Campus) (ii) le crédit impôt recherche qui a atteint ces dernières années des montants pharaoniques (voir ci dessous) représente une source de financement considérable; et (iii) les cadeaux faits au plus riches ces dernières années qui ont particulièrement contribué à appauvrir l'Etat.

I.4 En cas de financements sur projets, permettant parfois des réactions rapides à l'intérieur d'un contrat quadriennal, il conviendra de privilégier les contrats construits sur des projets dits "blancs" plutôt que thématiques. De tels appels à projets, qui ne sauraient se substituer au financement de base, devrait permettre de financer des actions qui sont pour le moment problématiques, telles que celles en direction de la société (voir le § Sciences et Société, et notamment la proposition de développer les ARUC<sup>18</sup>).

## II). Budgets de l'Enseignement Supérieur

Il est nécessaire d'augmenter l'effort par étudiant à l'Université pour l'amener en 5 ans au niveau du soutien par étudiant des Grandes Ecoles afin de leur offrir des moyens équivalents. Cet effort devra notamment se traduire par des moyens supplémentaires visant à augmenter l'autonomie des étudiants de l'Enseignement Supérieur:

1. Mettre en place une allocation d'autonomie pour les étudiants, sur la base de critères universitaires et sociaux contrôlés. Cette mesure serait financée par la suppression de la part de l'étudiant dans le quotient familial pour les impôts. Elle garantirait la libre circulation des étudiants.
2. Développer le logement étudiant. Donner aux CROUS<sup>19</sup> des moyens dédiés au logement étudiant proportionnés au nombre d'étudiants inscrits. Ceci implique une concertation renforcée avec les collectivités territoriales et les Universités concernées.
3. Mettre en oeuvre une réforme de l'allocation des moyens aux établissements avec des critères clairs qui permettront de rattraper la moyenne des pays de l'OCDE (Le modèle dit "Sympa" renforce la concurrence entre les Universités, et le ministère s'affranchit de certaines règles sans autre forme de concertation).

## III). Recherche publique et Recherche privée

Il convient d'augmenter le nombre des partenariats équilibrés entre Recherche publique et Recherche privée, et ces échanges devraient permettre non seulement la valorisation des progrès scientifiques mais également d'offrir des débouchés aux carrières scientifiques et donc de les rendre plus attractives. Ils seront d'autant plus importants et plus fructueux que **le secteur privé s'engagera financièrement** à soutenir une activité de recherche fondamentale de qualité en amont et à créer ou à mettre en oeuvre les nouveaux secteurs industriels résultant de ces collaborations en aval.

Dans ce domaine, l'Etat ne doit pas se substituer aux entreprises. Si la recherche publique doit élaborer des connaissances nouvelles et les diffuser, à charge du secteur privé de créer les structures de veille technologique et les secteurs industriels pouvant résulter de ces progrès; à lui aussi de développer ses propres structures de recherche fondamentale ou appliquée (la recherche publique ne doit pas devenir, faute de budgets propres, un simple prestataire de services payants d'un secteur privé ne développant pas sa propre recherche). Une analyse critique des délocalisations/relocalisations des centres de recherche des grands groupes mondiaux démontre à l'évidence que les sociétés mondiales s'adosent à des pôles de recherche publique forts. Il nous semble donc que la stratégie consistant à sous-financer la recherche publique, tout en accordant des crédits d'impôts à la recherche privée est un total contresens. L'état devrait se refocaliser sur ses

---

18 Agence de Recherche Universités Communautés

19 Comité Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

missions propres (que l'on ne saurait déléguer au privé) de développement de la recherche fondamentale à long terme (cf I et II ci dessus).

En ce qui concerne les interactions public/privé, elles doivent être revues de manière drastique:

1. Il faudra tout d'abord revoir de façon extensive les critères d'attribution ainsi que l'assiette du CIR. Ce CIR devra être renommé: Aide de l'Etat à la Recherche Privée (AERP)

1.1. L'attribution de l'AERP devra reposer sur **l'augmentation** du potentiel de recherche, et non sur son montant global, et il devra être plafonné.

1.2. Il faudra évaluer annuellement et rendre publique cette évaluation de l'impact de ces aides sur la recherche, tant privée que publique et en tirer toutes les conséquences. Il faudra également évaluer tous les 4 ans, avec rigueur, les laboratoires qui en bénéficient. Cette évaluation doit être du même type que celle mise en place pour l'évaluation de l'activité des laboratoires de recherche publique.

1.3. L'attribution de l'AERP devra être conditionnée par le recrutement important de jeunes docteurs et le maintien d'un potentiel de recherche réel qui ne soit pas simplement une structure permettant de bénéficier de l'AERP.

1.4. Il conviendra de veiller à l'information systématique des comités d'établissements des sommes allouées au titre de l'AERP (au risque d'avoir à rembourser ces sommes à l'Etat et devenir inéligible à ces aides pendant 10 ans).

2. Il faudra également mettre en oeuvre des dispositifs qui privilégient les aides ciblées sur des objectifs précis plutôt que des aides fiscales par nature « globalisantes »:

2.1. Généralisation du "guichet unique régional", alimenté financièrement par les entreprises, les Régions et l'Etat, pour les aides aux PME innovantes et pour soutenir les laboratoires et personnels de la recherche publique impliqués dans ces actions (comme cela existe déjà dans certaines régions).

2.2. Une partie des moyens actuellement dépensés dans le CIR devra être redirigée vers des prêts remboursables en cas de succès, tels que les prêts actuellement accordés par Oséo.

2.3. Rétablir les CRITT (Centres Régionaux d'Innovation et de Transferts de Technologie) sectoriels permettant « un maillage technique » national afin de résoudre des problèmes techniques et scientifiques à court terme avec les PME.

2.4. Création d'une Agence de l'innovation ayant une double mission : - gérer les programmes AERP en concertation avec les Organismes de Recherche, le ministère de tutelle mais également avec le ministère en charge de l'industrie - proposer des « projets blancs » de « traduction de la science en innovations » permettant une diffusion active et efficace des applications potentielles des découvertes du secteur public vers des entreprises pouvant potentiellement les mettre en oeuvre.

2.5. Soutien de l'Etat au capital-risque pour favoriser les créations de start-up.

## D. Personnels

### Le Constat

La diminution drastique des crédits de base des laboratoires, des recrutements de chercheurs, d'enseignants-chercheurs (EC), d'ingénieurs et de personnels techniques sur postes pérennes, associée à des restructurations sauvages d'Organismes internationalement appréciés (CNRS, INSERM, INRA, INED etc.) asphyxient le monde de la recherche et mettent en péril l'avenir scientifique et culturel de la France.

Une des conséquences les plus graves est l'augmentation continue de la précarité : les emplois sur contrat court se multiplient par le recours devenu obligé au financement par projet, notamment avec l'ANR. On estime qu'actuellement environ 45 000 personnes travaillent dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche sur contrats précaires, soit environ un quart de l'ensemble du personnel. Dans certains laboratoires ils peuvent représenter 80% des membres (voir les résultats de l'enquête sur la précarité dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) :

<http://sauvonslarecherche.fr/spip.php?article3068> et

<http://sauvonslarecherche.fr/spip.php?article3075>).

Si la précarité est dure à vivre pour ceux qui la subissent, car ils ne peuvent ni construire un projet professionnel cohérent ni se projeter dans l'avenir, elle est aussi très dommageable pour les laboratoires. Quand un CDD reste de quelques mois à 1, 2 ou 3 ans dans un laboratoire ou un service pour mettre au point, ou apprendre à maîtriser une nouvelle technique, un logiciel, un outil d'analyse, et qu'il/elle part ensuite, tout est à recommencer.

L'emploi précaire est destructeur des savoirs et savoir-faire accumulés des métiers de la Recherche. Le projet de loi sur la précarité dans l'ESR n'est pas un projet de résorption de la précarité. Il n'offrira un emploi stable qu'à une minorité de précaires, et une circulaire scandaleuse du ministère (12/01/2012) vise à exclure des catégories entières (dites A+) de cette loi.

Tout au long du processus de profondes transformations amorcé avec la loi LRU (Loi relative aux libertés et responsabilités des Universités), à aucun moment les personnels de l'ESR n'ont été sollicités pour une réflexion sur les conditions dans lesquelles ils exercent leurs métiers, sur l'évolution des pratiques concernant tant l'organisation que la division du travail. Cette importante réflexion ne peut provenir de soi-disant « managers ». Elle doit prendre sa source chez les travailleurs quotidiens de la Recherche (chercheurs, enseignants-chercheurs, techniciens et ingénieurs, doctorants). Elle doit être portée par les représentants des personnels de la Recherche et s'exprimer au niveau du CoNRS et du CNU.

La LRU suivie rapidement de la campagne des "investissements d'avenir", ont créé, sous couvert d'excellence et d'autonomie, des structures antidémocratiques instituant une compétition acharnée pour des financements réduits. De nouveaux modes de management ont été mis en place, qui renforcent l'arbitraire hiérarchique et l'autoritarisme. Ceci, joint à la responsabilisation individuelle de la tâche ou de la mission assignée est une des causes d'une grande souffrance au travail, dans un contexte où le niveau élevé de chômage est un frein à la mobilité volontaire.

La compétition « à tous crins », telle qu'elle a été instituée ces dernières années par les réformes de type managérial a des effets délétères conduisant et à la souffrance au travail, voire à la fraude<sup>20</sup>.

Sur la souffrance liée à la précarité dans l'ESR: voir l'article de l'Express « Ce suicide qui dénonce le recrutement universitaire »<sup>21</sup>

Suite à tous ces changements, chercheurs et (EC) sont surchargés de tâches administratives qui ne relèvent pas de leur métier. La pratique largement répandue des "présidents autonomes" de contournement incessant des instances démocratiques telles que le CA ou le CS oblige celles et ceux qui demeurent attachés à des pratiques de collégialité et de consultation de l'ensemble des personnels à de multiples participations à des comités *ad-hoc*, les écrasant encore un peu plus sous des tâches totalement étrangères à l'enseignement et à la recherche.

Ainsi, depuis 4 ans, les missions d'Enseignement Supérieur et de Recherche et les fondements de l'éthique scientifique et universitaire (liberté, collégialité, démocratie, service public...) sont ébranlés par la mise en concurrence permanente et généralisée. Les personnels de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche voient la destruction des coopérations construites de longue date, la bureaucratie endémique, la dégradation de leurs statuts et de leur conditions de travail.

---

20 Un journaliste aux Echos se fait le relai (septembre 2011) d'une étude publiée par le wall street journal, cet été: « *il s'écoule plusieurs mois, et parfois plusieurs années, entre la publication initiale et la décision de retrait de l'article frauduleux. Un délai particulièrement dangereux pour des médicaments dont l'efficacité a été majorée ou la toxicité passée sous silence par les auteurs de la publication* »(...) « *sur un total de 742 papiers retirés au cours des dernières années en biologie et en médecine, près de 72% étaient entachés d'erreurs peut-être involontaires, et environ 26% relevaient de fraudes caractérisées. Tous les journaux sont concernés par ces dérives, y compris les vedettes à forte notoriété* ». « *Ces revues sont, en principe, protégées par des comités de lecture. (...) « ce phénomène a pris une telle ampleur qu'un blog spécialisé ([Retraction Watch](#)) a vu le jour.*

21 [http://www.lexpress.fr/actualite/societe/ce-suicide-qui-denonce-le-recrutement-universitaire\\_977451.html](http://www.lexpress.fr/actualite/societe/ce-suicide-qui-denonce-le-recrutement-universitaire_977451.html)



## Les propositions de SLR

Elles sont basées sur des valeurs qui garantissent la créativité et le dynamisme nécessaires aux professions de l'ESR.

### *Confiance, respect et coopération*

Il faut restituer aux scientifiques le temps nécessaire à l'exercice de leur métier, ce temps qui est aujourd'hui davantage orienté vers la recherche de financements.

Il est nécessaire de restaurer la coopération en lieu et place de la « compétitivité », cette coopération doit être mise en place dans les laboratoires et dans les services.

Cela signifie aussi qu'il faut encourager la coopération du secteur public avec le secteur industriel, public ou privé, sur la base de l'avantage mutuel et dans le cadre d'une logique de service public prévalant.

Une évaluation critique doit permettre aux équipes et aux individus de s'épanouir, de progresser, de donner le meilleur d'eux-mêmes, de corriger ce qui doit l'être, de poursuivre dans un esprit d'émulation et de partage du savoir. L'évaluation par les pairs au sein d'instances paritaires et démocratiques, (comme elle a été pratiquée pendant des années par le CoNRS) est la seule et unique voie permettant de réaliser ces objectifs. Elle doit être appliquée aux ITA et aux BIATSS, en remplacement de l'évaluation hiérarchique actuelle.

### *Indépendance*

Une recherche de pointe ne peut se réaliser que s'il existe une garantie fondamentale de l'indépendance intellectuelle des travailleurs scientifiques vis-à-vis de toute pression étatique, idéologique, économique, ou hiérarchique. Cette indépendance est indispensable alors que la société a un grand besoin d'experts (médicaments, nucléaire, mathématiques financières, statistique...).

Recherche et Université doivent demeurer des services publics nationaux, gérés démocratiquement, en s'appuyant sur les éléments régionaux mais en gardant une cohérence et une visibilité nationale (défense de diplômes nationaux). Et être ainsi protégés de toute collusion avec les intérêts de «notables» locaux, qu'ils soient politiques ou économiques.

### *Reconnaissance*

Toutes les formations supérieures, des BTS-DUT aux masters, ainsi que le grade de Docteur doivent être reconnus dans les conventions collectives; ceci implique une définition des attributions au niveau de l'Union Européenne. Plus généralement, il faut revoir l'ensemble des équivalences et grades et leur relation avec les conventions collectives.

### *Statut et salaire*

**L'emploi public, stable et pérenne**, doit être la règle et elle doit s'appliquer à toutes les catégories de personnels et à tous les métiers. La recherche scientifique est une entreprise collective et plusieurs types de métiers y ont chacun leur place. Il en est de même pour les métiers de l'Enseignement Supérieur. Leur acquisition exige du temps et une stabilité du collectif de travail, notamment pour les emplois techniques.

Il faut dresser un bilan complet des précaires, faire un vrai recensement et avoir un plan pluriannuel de recrutement qui permette de résorber la précarité tout en continuant à recruter des jeunes.

***La précarité doit être strictement limitée*** et encadrée. Les contrats de recherche à durée déterminée doivent permettre aux jeunes docteurs de se présenter à un emploi dans la recherche (concours de la fonction publique ou entreprise).

***La mobilité fonctionnelle*** doit être facilitée par des passerelles entre différentes catégories de personnels (chercheurs, enseignants, techniciens, ingénieurs, etc.); de même, il faudra faciliter, pour tous, les mutations entre établissements et multiplier les possibilités de délégation et d'années sabbatiques. Il est important de sortir du système bureaucratique qui s'est imposé et qui empêche toute souplesse permettant une mobilité fonctionnelle réactive.

***Le service d'enseignement doit être diminué*** afin de permettre aux EC de consacrer suffisamment de temps à leurs travaux de recherche. Pour la même raison, il faut alléger le service des EC nouvellement recrutés pendant leurs trois premières années, et envisager la création de postes d'accueil à mi-temps pour les universitaires qui veulent consacrer plus de temps à leurs recherches.

Tout ceci implique la création des postes nécessaires à l'accomplissement des tâches d'enseignement.

De plus, il est indispensable de créer les postes administratifs et techniques dont la charge a été, au cours des années, subrepticement transférée aux EC, aux chercheurs, aux autres ITA, aux doctorants et aux précaires.

Un statut du doctorant doit être établi, indépendant du mode de financement, auquel seront associés les droits sociaux de tout contrat de travail : fiche de paye, droit au chômage, prise en compte pour la retraite, droit aux congés longs liés à la santé. Les congés de maternité et de longues maladies doivent donner droit à un report des dates limites de financement.

La rémunération doit être basée sur des critères de qualification acquise ou exercée, définis et discutés par l'ensemble des acteurs concernés. Ceci exclut la mise en concurrence des personnels et l'individualisation de leur rémunération, en particulier par des primes, qui fragilisent le travail d'équipe nécessaire pour l'avancée des connaissances.

Tous les personnels doivent bénéficier d'une formation continue au cours de leur carrière, et pouvoir acquérir de nouveaux diplômes.

### **Le cas des BIATSS**

A l'Université, les BIATSS, sont considérés parfois - non sans mépris - comme des "personnels d'appui" par des circulaires ministérielles ou universitaires. Les liens entre les EC et les BIATSS doivent être renforcés, accompagnant la reconnaissance de leurs rôles indispensables à l'Université, qu'il s'agisse des services de scolarité, des laboratoires ou des bibliothèques ou de tout autre service.

Dans les laboratoires, les ITA ne sont pas que du soutien à la recherche, une très grande partie d'entre eux y participe directement, notamment pour la partie méthodologique ou expérimentale. Il faut arriver à une double reconnaissance de ces personnels: 1. La reconnaissance de leur qualification par des carrières, une grille fondée sur des niveaux distincts de qualification, une progression etc. ; 2. La reconnaissance de leur apport et de leur complémentarité dans les travaux de recherches, par une participation systématique aux instances scientifiques, notamment dans l'évaluation des laboratoires. Comme cela a été mentionné (constat), la précarité nuit au développement de méthodes et techniques nouvelles qui ne peuvent s'appuyer que sur une stabilité dans le temps des personnes. Il est donc nécessaire d'avoir un corps de techniciens et d'ingénieurs stables, en nombre suffisant pour travailler.

### ***coda***

*«Notre société où règne un désir âpre de luxe et de richesse, ne comprend pas la valeur de la science... L'humanité a besoin aussi de rêveurs pour qui les prolongements désintéressés d'une entreprise sont si captivants qu'il leur devient impossible de consacrer des soins à leur propre bénéfices matériels.....Une société bien organisée devrait assurer à ces travailleurs les moyens efficaces d'accomplir leur tâche, dans une vie débarrassée des soucis matériels et librement consacrée à la recherche. » Marie Curie*